

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à devenir responsables. Savoir se déplacer avec un risque faible de perdre la vie, la dégrader ou de mettre sa sécurité et sa santé, et celles des autres en danger.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, permettront à l'élève d'atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression. L'équipe pédagogique est présente pour guider et conseiller l'élève.

Avant l'inscription, une évaluation de départ est réalisée sur simulateur ou sur ordinateur.

Phase théorique

Lors de l'inscription, l'élève reçoit un code de la route à lire plusieurs fois et les codes d'accès à son espace personnalisé sur Prépacode : <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'auto-école ou en ligne sur l'ordinateur de l'élève, sur sa tablette ou sur son smartphone.

Prépacode, propose plus de 1700 questions, un parcours pédagogique personnalisé et des indicateurs de progression.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers, la réglementation générale, les gestes de premiers secours, les précautions nécessaires, les éléments mécaniques, les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Au sein de l'auto-école des quatre pignons, la personne en charge de l'apprentissage théorique suit la progression de l'élève en ligne, l'encourage et le conseille sur les thèmes à renforcer. Cela se fait par téléphone, par SMS ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace de l'élève sur prép@code semble optimale, l'élève est invité à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et pour effectuer des examens blancs. Quand l'élève est prêt pour l'examen, une date d'examen au code de la route lui est proposé.

Pour réussir cette épreuve théorique, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; l'examen dure environ 45 minutes. Il se déroule sur une tablette. Lorsque l'examen théorique est réussi, il est valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

Si le candidat le choisit et à titre exceptionnel, il est possible de suivre en alternance la préparation au code de la route et les leçons pratiques de la conduite sur le simulateur de conduite puis en voiture.

Le simulateur de conduite

Le simulateur est un outil compris dans le forfait (4 heures) qui propose des connaissances théoriques comme le fonctionnement du moteur, sa mécanique, les commandes et des connaissances pratiques comme la manipulation du volant, des pédales et la boîte de vitesse.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement des séances sur simulateur aux élèves qui ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou de renforcer certaines connaissances pratiques.

Il suffit de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Phase pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture, ou treize heures si la formation se fait sur la boîte manuelle.

Les leçons dispensées tout au long de la formation de l'élève sont réalisées par les différents enseignants afin que l'élève reçoive et s'enrichisse des points de vue divers et qu'il s'habitue à la présence des différents passagers.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère ou la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité et d'assurance face à la conduite.

Lors de cette phase, un livret d'apprentissage personnalisé est donné à chaque élève. Celui-ci sera rempli avec le formateur à la fin de chaque leçon. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour permettre le suivi de la formation et les commentaires sur les leçons. L'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation en apprenant à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance, permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et à maîtriser le volant. Les séances qui suivent, porteront sur les contrôles, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc. Puis, dans la ville de Plaisir, principalement, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux. Après, l'élève apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir centre, Les Clayes-sous-Bois, Rambouillet. Ainsi que, la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via Maurepas par exemple. L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4).

A la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

L'élève peut avoir des cours collectifs et être placé à l'arrière du véhicule. Ces cours collectifs, permettent à l'élève de profiter de l'écoute pédagogique en observant un élève qui conduit et apprendre des remarques et des commentaires du moniteur.

Pendant cette phase de conduite, des cours théoriques collectifs seront aussi proposés par un enseignant en présentielle ou via Skype. Ces cours, comprennent différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, les carrefours à sens giratoires, l'alcool, la vitesse et les vérifications du véhicule intérieur et extérieur. Tous les élèves sont invités à y participer car cela leur permet de gagner du temps et donc de l'argent sur la formation effectuée en voiture. Il est possible de s'inscrire auprès du secrétariat.

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves. À suivre sur notre chaîne YouTube : Auto-école 4 pignons. <https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhF1bl6XC9V1On2U9g>

L'Examen pratique

Une fois que les différentes compétences sont assimilées, le moniteur propose la mise en place d'un examen blanc et si cet examen est positif, on propose à l'élève une date d'examen pratique.

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut être majeur et obtenu l'examen du code.

L'examen pratique dure environ 32 minutes. Il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Il est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen l'expert précise à l'élève ce qu'il doit faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. (Par exemple : créneaux, bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en courbe et demi-tour en trois temps) ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter la conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables, comme les piétons et les deux roues.

Les compétences évaluées sur la grille d'évaluation du permis, permettent à l'élève d'obtenir jusqu'à 30 points. Ajoutez à cela le point bonus. L'examen du permis de conduire est donc noté sur 31 points au total. Pour réussir l'épreuve, vous devez obtenir 20 points minimum et ne pas commettre de faute éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur le site de la sécurité routière.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum.

Sur ce Certificat, on retrouve les compétences évaluées lors de l'examen :

E : Signifie erreur éliminatoire

0 : La compétence n'est pas acquise, et le candidat est incapable de la restituer.

1 : La compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : La compétence est acquise.

3 : La compétence est correctement et régulièrement restituée.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____
 L'expert(e) : _____
 Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____
 Prénom(s) : _____
 N°PH : _____
 Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité									
Sous-totaux									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
Courtoisie									
Total général									

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
 Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

- (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
 (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

ENJEUX ET DEROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à devenir responsables. Savoir se déplacer avec un risque faible de perdre la vie, la dégrader ou de mettre sa sécurité et sa santé, et celles des autres en danger.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, permettront à l'élève d'atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression. L'équipe pédagogique est présente pour guider et conseiller l'élève.

Avant l'inscription, une évaluation de départ est réalisée sur simulateur ou sur ordinateur.

Phase théorique

Lors de l'inscription, l'élève reçoit un code de la route à lire plusieurs fois et les codes d'accès à son espace personnalisé sur Prépacode : <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'auto-école ou en ligne sur l'ordinateur de l'élève, sur sa tablette ou sur son smartphone.

Prépacode, propose plus de 1700 questions, un parcours pédagogique personnalisé et des indicateurs de progression.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers, la réglementation générale, les gestes de premiers secours, les précautions nécessaires, les éléments mécaniques, les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Au sein de l'auto-école des quatre pignons, la personne en charge de l'apprentissage théorique suit la progression de l'élève en ligne, l'encourage et le conseille sur les thèmes à renforcer. Cela se fait par téléphone, par SMS ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace de l'élève sur prép@code semble optimale, l'élève est invité à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et pour effectuer des examens blancs. Quand l'élève est prêt pour l'examen, une date d'examen au code de la route lui est proposé.

Pour réussir cette épreuve théorique, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; l'examen dure environ 45 minutes. Il se déroule sur une tablette. Lorsque l'examen théorique est réussi, il est valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

Si le candidat le choisit et à titre exceptionnel, il est possible de suivre en alternance la préparation au code de la route et les leçons pratiques de la conduite sur le simulateur de conduite puis en voiture.

Le simulateur de conduite

Le simulateur est un outil compris dans le forfait (4 heures) qui propose des connaissances théoriques comme le fonctionnement du moteur, sa mécanique, les commandes et des connaissances pratiques comme la manipulation du volant, des pédales et la boîte de vitesse.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement des séances sur simulateur aux élèves qui ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou de renforcer certaines connaissances pratiques.

Il suffit de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Phase pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture, ou treize heures si la formation se fait sur la boîte manuelle.

Les leçons dispensées tout au long de la formation de l'élève sont réalisées par les différents enseignants afin que l'élève reçoive et s'enrichisse des points de vue divers et qu'il s'habitue à la présence des différents passagers.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère ou la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité et d'assurance face à la conduite.

Lors de cette phase, un livret d'apprentissage personnalisé est donné à chaque élève. Celui-ci sera rempli avec le formateur à la fin de chaque leçon. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour permettre le suivi de la formation et les commentaires sur les leçons. L'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation en apprenant à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance, permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et à maîtriser le volant. Les séances qui suivent, porteront sur les contrôles, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc. Puis, dans la ville de Plaisir, principalement, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux. Après, l'élève apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir centre, Les Clayes-sous-Bois, Rambouillet. Ainsi que, la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via Maurepas par exemple. L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4).

A la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

L'élève peut avoir des cours collectifs et être placé à l'arrière du véhicule. Ces cours collectifs, permettent à l'élève de profiter de l'écoute pédagogique en observant un élève qui conduit et apprendre des remarques et des commentaires du moniteur.

Pendant cette phase de conduite, des cours théoriques collectifs seront aussi proposés par un enseignant en présentielle ou via Skype. Ces cours, comprennent différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, les carrefours à sens giratoires, l'alcool, la vitesse et les vérifications du véhicule intérieur et extérieur. Tous les élèves sont invités à y participer car cela leur permet de gagner du temps et donc de l'argent sur la formation effectuée en voiture. Il est possible de s'inscrire auprès du secrétariat.

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves. À suivre sur notre chaîne YouTube : Auto-école 4 pignons. <https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhF1bl6XC9V1On2U9g>

Fonctionnement de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite

L'apprentissage anticipé de la conduite se déroule sur une période d'une durée d'au moins un an, au cours de laquelle, l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums avec l'accompagnateur.

Pour la démarrer, il faut commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite : minimum 20h de conduite ou 13 heures en boîte automatique).

L'inscription est possible dès 15 ans et l'épreuve du permis de conduire est possible à 17 ans. En revanche, lors de la réussite à l'examen pratique il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

La période de conduite accompagnée, débute par un rendez-vous préalable de Fin de Formation Initiale (FFI). Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée. Si l'enseignant estime que l'élève est prêt, l'attestation de fin de formation initiale est délivrée et l'élève peut conduire avec son accompagnateur). Elle est suivie ultérieurement par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

L'élève ne peut pas conduire en dehors des frontières nationales et il doit respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices. Attention, en conduite l'élève doit toujours avoir sur lui le livret d'apprentissage, le document d'extension de garantie de l'assurance et une pièce d'identité.

Entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale, le 1er rendez-vous pédagogique a lieu.

Ce 1^{er} rendez-vous est dispensé par un enseignant et comprend deux heures en salle avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs et une heure de conduite avec l'accompagnant. Lors de ce rendez-vous l'enseignant fait un état des lieux de la conduite de l'élève en indiquant les points à corriger et les points à renforcer. Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus, avec aussi deux heures en salle avec enseignant et une heure de conduite en voiture. Pendant le 2^e rendez-vous pédagogique en voiture, si l'élève est prêt, l'enseignant propose la mise en place d'un examen blanc. Si cet examen est positif, on lui propose une date d'examen pratique.

La conduite accompagnée a plusieurs avantages comme de pouvoir se présenter à l'examen pratique dès l'âge de 17 ans (si 1 an de AAC), de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3. En effet, les nouveaux titulaires du permis de conduire traditionnel disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12. La conduite accompagnée favorise l'obtention de son permis de conduire dès la première présentation et aussi un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

L'Examen pratique

L'examen pratique dure environ 32 minutes. Il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Il est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen l'expert précise à l'élève ce qu'il doit faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. (Par exemple : créneaux, bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en courbe et demi-tour en trois temps) ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter la conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables, comme les piétons et les deux roues.

Les compétences évaluées sur la grille d'évaluation du permis, permettent à l'élève d'obtenir jusqu'à 30 points. Ajoutez à cela le point bonus. L'examen du permis de conduire est donc noté sur 31 points au total. Pour réussir l'épreuve, vous devez obtenir 20 points minimum et ne pas commettre de faute éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur le site de la sécurité routière.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum.

Sur ce Certificat, on retrouve les compétences évaluées lors de l'examen :

E : signifie erreur éliminatoire,

0 : La compétence n'est pas acquise, et le candidat est incapable de la restituer.

1 : La compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : La compétence est acquise.

3 : La compétence est correctement et régulièrement restituée.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____
 L'expert(e) : _____
 Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____
 Prénom(s) : _____
 NEMH : _____
 Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	■	■	■	■	■	■	■	■
Effectuer des vérifications du véhicule	■	■	■	■	■			
Connaître et utiliser les commandes	■	■	■	■	■			
Appréhender la route								
Prendre l'information	■	■	■	■	■	■	■	■
Adapter son allure aux circonstances	■	■	■	■	■			
Appliquer la réglementation	■	■	■	■	■			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	■	■	■	■	■	■	■	■
Partager la chaussée	■	■	■	■	■			
Maintenir les espaces de sécurité	■	■	■	■	■			
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					■	■	■	■
Courtoisie					■			
Total général					■	■	■	■

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
 Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à devenir responsables. Savoir se déplacer avec un risque faible de perdre la vie, la dégrader ou de mettre sa sécurité et sa santé, et celles des autres en danger.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, permettront à l'élève d'atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression. L'équipe pédagogique est présente pour guider et conseiller l'élève.

Avant l'inscription, une évaluation de départ est réalisée sur simulateur ou sur ordinateur.

Phase théorique

Lors de l'inscription, l'élève reçoit un code de la route à lire plusieurs fois et les codes d'accès à son espace personnalisé sur Prépacode : <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'auto-école ou en ligne sur l'ordinateur de l'élève, sur sa tablette ou sur son smartphone.

Prépacode, propose plus de 1700 questions, un parcours pédagogique personnalisé et des indicateurs de progression.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers, la réglementation générale, les gestes de premiers secours, les précautions nécessaires, les éléments mécaniques, les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Au sein de l'auto-école des quatre pignons, la personne en charge de l'apprentissage théorique suit la progression de l'élève en ligne, l'encourage et le conseille sur les thèmes à renforcer. Cela se fait par téléphone, par SMS ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace de l'élève sur prép@code semble optimale, l'élève est invité à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et pour effectuer des examens blancs. Quand l'élève est prêt pour l'examen, une date d'examen au code de la route lui est proposé.

Pour réussir cette épreuve théorique, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; l'examen dure environ 45 minutes. Il se déroule sur une tablette. Lorsque l'examen théorique est réussi, il est valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

Si le candidat le choisit et à titre exceptionnel, il est possible de suivre en alternance la préparation au code de la route et les leçons pratiques de la conduite sur le simulateur de conduite puis en voiture.

Le simulateur de conduite

Le simulateur est un outil compris dans le forfait (4 heures) qui propose des connaissances théoriques comme le fonctionnement du moteur, sa mécanique, les commandes et des connaissances pratiques comme la manipulation du volant, des pédales et la boîte de vitesse.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement des séances sur simulateur aux élèves qui ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou de renforcer certaines connaissances pratiques.

Il suffit de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Phase pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture, ou treize heures si la formation se fait sur la boîte manuelle.

Les leçons dispensées tout au long de la formation de l'élève sont réalisées par les différents enseignants afin que l'élève reçoive et s'enrichisse des points de vue divers et qu'il s'habitue à la présence des différents passagers.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère ou la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité et d'assurance face à la conduite.

Lors de cette phase, un livret d'apprentissage personnalisé est donné à chaque élève. Celui-ci sera rempli avec le formateur à la fin de chaque leçon. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour permettre le suivi de la formation et les commentaires sur les leçons. L'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation en apprenant à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance, permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et à maîtriser le volant. Les séances qui suivent, porteront sur les contrôles, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc. Puis, dans la ville de Plaisir, principalement, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux. Après, l'élève apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir centre, Les Clayes-sous-Bois, Rambouillet. Ainsi que, la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via Maurepas par exemple. L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4).

A la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

L'élève peut avoir des cours collectifs et être placé à l'arrière du véhicule. Ces cours collectifs, permettent à l'élève de profiter de l'écoute pédagogique en observant un élève qui conduit et apprendre des remarques et des commentaires du moniteur.

Pendant cette phase de conduite, des cours théoriques collectifs seront aussi proposés par un enseignant en présentielle ou via Skype. Ces cours, comprennent différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, les carrefours à sens giratoires, l'alcool, la vitesse et les vérifications du véhicule intérieur et extérieur. Tous les élèves sont invités à y participer car cela leur permet de gagner du temps et donc de l'argent sur la formation effectuée en voiture. Il est possible de s'inscrire auprès du secrétariat.

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves. À suivre sur notre chaîne YouTube : Auto-école 4 pignons. <https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhF1bL6XC9V1On2U9g>

Fonctionnement de la Conduite Supervisée

La conduite supervisée comme l'A.A.C permet d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser. Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut avoir 18 ans ou plus, obtenu son code de la route et l'accord de l'assureur du véhicule.

Pour y accéder, il faut avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum).

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur. Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée.

Après avoir conduit avec l'accompagnant, si l'élève est prêt pour passer son examen pratique, il revient à l'auto-école pour passer un examen blanc et en cas de réussite une date d'examen pratique lui est proposée.

Si l'élève réussit son examen pratique, il disposera de 6 points sur son permis et devra attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12 points.

L'Examen pratique

L'examen pratique dure environ 32 minutes. Il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Il est évalué par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen l'expert précise à l'élève ce qu'il doit faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. (Par exemple : créneaux, bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en courbe et demi-tour en trois temps) ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter la conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables, comme les piétons et les deux roues.

Les compétences évaluées sur la grille d'évaluation du permis, permettent à l'élève d'obtenir jusqu'à 30 points. Ajoutez à cela le point bonus. L'examen du permis de conduire est donc noté sur 31 points au total. Pour réussir l'épreuve, vous devez obtenir 20 points minimum et ne pas commettre de faute éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur le site de la sécurité routière.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum.

Sur ce Certificat, on retrouve les compétences évaluées lors de l'examen. Sur les niveaux d'appréciation :

E : signifie erreur éliminatoire,

0 : La compétence n'est pas acquise, et le candidat est incapable de la restituer.

1 : La compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : La compétence est acquise.

3 : La compétence est correctement et régulièrement restituée.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____
 L'expert(e) : _____
 Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____
 Prénom(s) : _____
 N.E.P.H. : _____
 Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	■	■	■	■	■	■	■	■
Effectuer des vérifications du véhicule	■	■	■	■	■			
Connaître et utiliser les commandes	■	■	■	■	■			
Appréhender la route								
Prendre l'information	■	■	■	■	■	■	■	■
Adapter son allure aux circonstances	■	■	■	■	■			
Appliquer la réglementation	■	■	■	■	■			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	■	■	■	■	■	■	■	■
Partager la chaussée	■	■	■	■	■			
Maintenir les espaces de sécurité	■	■	■	■	■			
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
 Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical